

L'État consulte la filière de l'éolien en mer pour le prochain appel d'offres

Le dixième appel d'offres français (AO10) pour l'éolien en mer se prépare. La Direction générale de l'énergie et du climat (Dgec) a lancé une consultation auprès « des parties prenantes » pour alimenter les travaux préparatoires.



La consultation interroge la filière dans le cadre du futur appel d'offres éolien en mer sur la capacité souhaitée des projets et leur raccordement, leur géographie ou encore les calendriers et les dates de mise en service. | Éric Hourti

La décision du gouvernement, prise en octobre dernier à la suite du débat public La mer en débat, a fixé le cadre du prochain appel d'offres pour l'éolien en mer.

Cet AO10, car il s'agira du dixième depuis 2011, concernera les quatre façades maritimes françaises et visera à l'attribution de 8,4 à 9,2 GW de nouveaux projets avant la fin de l'année 2026. « **C'est structurant car cela représente près de 10 % de capacité de production électrique supplémentaire dans le réseau** », indique Pierre Peysson, président de la commission éolien en mer du Syndicat des énergies renouvelables (Ser).

Après avoir consulté la filière sur les modalités de procédure de mise en concurrence en 2023, la Direction générale de l'énergie et du climat (Dgec) en appelle, de nouveau, aux « **parties prenantes** » pour alimenter les travaux préparatoires au lancement de ce nouvel appel d'offres. En treize questions, elle demande à la filière de se prononcer sur la capacité souhaitée des projets et leur raccordement, leur géographie ou encore les calendriers et les dates de mise en service.

Une consultation pour accélérer

Elle invite aussi à se positionner sur la clause de diversification. Dans la mesure où plusieurs projets doivent être attribués, cette règle doit limiter le nombre que chaque candidat pourrait remporter. Se pose la question de savoir s'il est plus pertinent de fixer cette limite en MW, en nombre de projets ou bien encore au niveau géographique. Les réponses à cette consultation sont attendues d'ici le 4 avril.

« Ce dialogue qui s'engage va permettre d'accélérer le développement de l'éolien en mer. Dans l'objectif d'atteindre 18 GW en 2035, comme inscrit dans le pacte éolien en mer et rappelé dans le projet de PPE3 (NDLR : programmation pluriannuelle de l'énergie mise en consultation jusqu'au 5 avril) qui vise aussi 26 GW en 2040, il y avait une nécessité de rationaliser les procédures et de réduire la durée des appels d'offres. On tire les bénéfices de toutes les discussions qui se sont tenues depuis l'AO3 dans le cadre des différents dialogues concurrentiels », explique Pierre Peysson.

Le représentant de la filière au sein du Ser espère ainsi que l'AO10 sera « **lancé dès l'été 2025 pour respecter le délai d'attribution avant la fin 2026** ».

Loïc FABRÈGUES.